

Protocole sanitaire Boz – septembre 2021

Quatre niveaux de protocole ont été définis pour l'année scolaire 2021-2022 afin d'organiser et de mettre en œuvre les mesures les plus graduées possibles face à chaque situation territoriale.

Actuellement c'est le protocole de niveau 2 qui est arrêté.

Ce niveau 2 prévoit le retour en classe en présentiel de tous les élèves de la maternelle à la terminale avec l'application stricte des gestes barrières et le port du masque en intérieur. Aucun Pass sanitaire ne sera exigé pour aller à l'École.

A Boz, le fonctionnement restera donc le même que l'an dernier.

Les gestes barrières sont respectés :

- pas d'embrassades ni serrage de mains
- mouchoir à usage unique
- toux et éternuement dans le coude,
- lavage des mains après s'être mouché,
- deux personnes maximum aux toilettes,
- éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche,

Les mesures de distanciation physique ne sont plus obligatoires pour les élèves.

Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Le lavage régulier des mains est demandé (arrivée à l'école - avant et après être allé aux toilettes- le soir au retour à la maison).

Le séchage se fait avec des serviettes papier à usage unique.

L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée avant/après utilisation du matériel.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour tous. Prévoir un masque par demi-journée, rangé dans une pochette.

Le matériel collectif est à nouveau possible au sein d'une classe. Celui-ci est quotidiennement désinfecté.

Les deux classes seront séparées :

- pour les entrées et sorties de l'école,
- dans la cour de l'école.

La ventilation et l'aération des locaux sera la plus fréquente possible et d'au moins 15 minutes.

Les locaux et matériels sont nettoyés chaque jour.

Les parents, élèves, personnels sont informés et impliqués dans la limitation de la propagation du virus.

La vigilance des familles est essentielle (signalement de symptômes et de tests positifs dans le foyer)

Rappel aux parents :

- rappeler à son enfant les gestes barrières,
- respecter scrupuleusement les horaires de dépose et reprise,
- éviter tout attroupement aux entrées et sorties de l'école,
- fournir si besoin une bouteille d'eau personnelle et des mouchoirs jetables,
- ne pas mettre son enfant à l'école s'il ressent plusieurs symptômes qui pourraient faire penser à une atteinte par le virus : toux, maux de tête, de ventre, nez qui coule.
- un enfant qui a de la fièvre ne doit pas venir à l'école.

Les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Le directeur doit en être informé au plus vite.

Dans l'hypothèse d'une circulation accrue du virus sur tout ou partie du territoire, l'organisation pédagogique pourrait être amenée à évoluer, sur demande des autorités sanitaires, afin de continuer à assurer l'éducation pour tous en toute sécurité.

ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Août 2021

